



## MODIFICATIONS AU RÉGIME DE PAIEMENTS ÉCHELONNÉS DES TAXES (RPET)

Coordonnées : 311 ou (sans frais) 1-877-311-4974 Téléc. : 204-986-3220  
Adresse postale : Service de l'évaluation et des taxes de la Ville de Winnipeg  
510, rue Main, Winnipeg (Manitoba) R3B 3M2

Veillez remplir les parties 1, 2 ou 3 et 4 et nous faire parvenir les renseignements demandés ci-dessous par la poste, par télécopieur ou par courrier électronique. **Tous les changements doivent parvenir à la Ville de Winnipeg au plus tard le 15<sup>e</sup> jour du mois qui précède la date d'entrée en vigueur.**

### PARTIE 1 – Renseignements sur les impôts fonciers ou les taxes d'entreprise *(en caractères d'imprimerie)*

Nom \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

N° du rôle d'imposition \_\_\_\_\_

Adresse du bien ou de l'entreprise \_\_\_\_\_

Date d'entrée en vigueur du changement de compte ou de l'annulation \_\_\_\_\_

---

### PARTIE 2 – Changement de compte bancaire SEULEMENT

Veillez annexer à la présente demande un des documents suivants :

- un chèque annulé
- le formulaire d'autorisation de prélèvement bancaire de votre institution financière

---

### PARTIE 3 – Demande d'annulation

Je désire annuler ma (Nous désirons annuler notre) participation au Régime de paiements échelonnés des taxes (RPET) pour l'une des raisons indiquées ci-après :

- Vente du bien       Préférence pour le paiement annuel       Autre \_\_\_\_\_

Je reconnais (Nous reconnaissons) savoir que les taxes et les impôts impayés deviennent exigibles et sont assujettis aux pénalités prévues par le *Tax Penalty By-law* (règlement municipal sur les pénalités fiscales) dès l'annulation de la participation au régime.

---

### PARTIE 4 – Signature obligatoire

SIGNATURE : \_\_\_\_\_

DATE : \_\_\_\_\_